



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet d'Ille-et-Vilaine



LA PÊCHE DE LOISIR

QUELLES EN SONT LES RÈGLES

VOUS PERMETTRE DE
PROFITER DE LA MER,
C'EST NOTRE MISSION



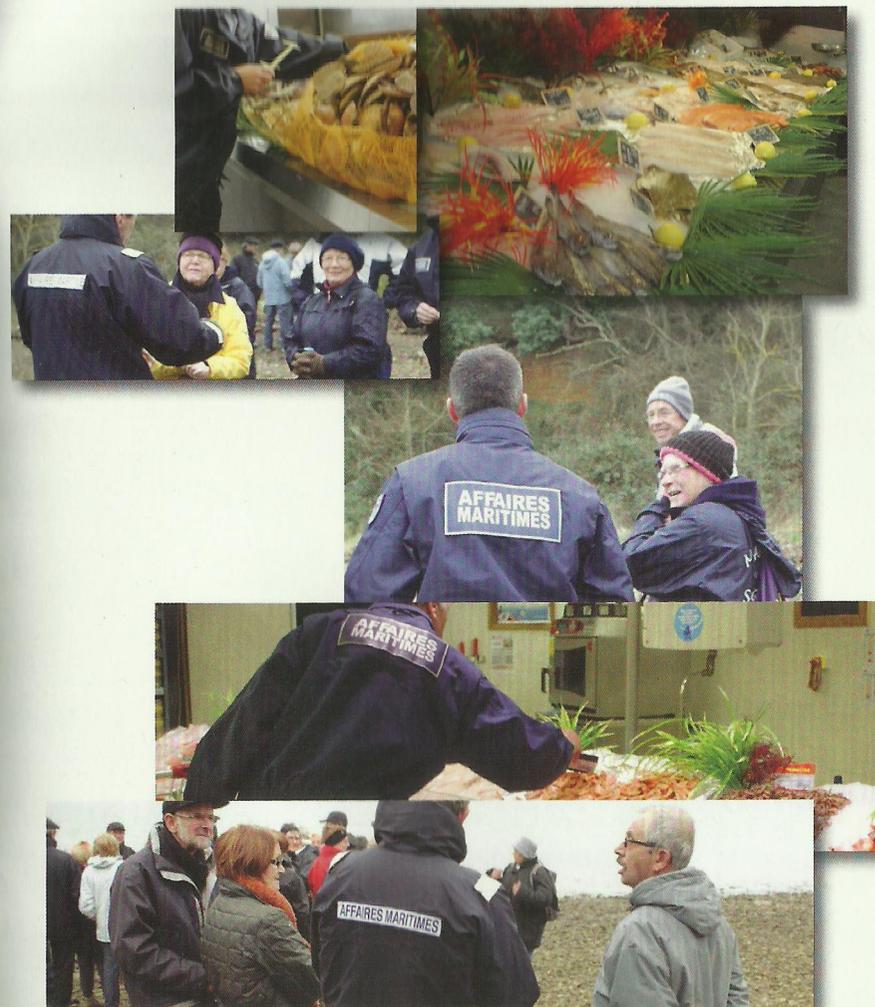
DÉLÉGATION MER ET LITTORAL

! ATTENTION

QUELQUES PÉRIODES INTERDITES À CONNAÎTRE

Espèces (ou engins de pêche)	Gisements (ou zone)	Période interdite
Araignées		1 ^{er} septembre au 15 octobre
Poissons plats (soles, turbots, plies)	Baie du Mont St-Michel	1 ^{er} avril au 1 ^{er} juillet (en plongée)
Bar	Cap Fréhel	1 ^{er} mars au 31 mai
Ligne de fond		1 ^{er} juin au 30 septembre
Filet fixe (soumis à auto- risation)	Saint Coulomb, Cancale	15 juin au 30 septembre
Filet fixe	A l'ouest de Saint-Coulomb	Toujours

LES AGENTS DE L'ULAM AU SERVICE DE NOTRE ENVIRONNEMENT



UNITÉ LITTORALE DES
AFFAIRES MARITIMES